



MAIRIE DE  
**BAYON**

54290

☎ 03.83.72.51.52

Fax 03.83.72.50.20

🌐 www.mairie-bayon.fr

✉ secretariat@mairie-bayon.fr

ARRETE N°2016-101

Commune de BAYON  
ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE  
ARRETE PORTANT  
Réglementation permanente  
Stationnement interdit  
Aux autobus  
Annule et remplace l'arrêté n° 2015-021

**Le Maire de la Commune de BAYON,**

**Vu** les lois 82-213 et 82-263 des 2 mars et 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** les articles L 2212-1 à 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route et son article R 10-4 modifié par le décret n° 85-807 du 30 juillet 1985 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons sur les chemins et routes du territoire communal ;

## A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : le stationnement des autobus est interdit sur les parkings situés à gauche du centre culturel rue des hauts fossés et sur l'emplacement situé au 21 rue des écoles en dehors des horaires suivants :

- Lun/mar : de 16h15 à 16h45
- Mercredi : de 11h45 à 12h10
- Jeu/ven : de 15h10 à 15h40
- Stationnement réservé au VL en dehors de ces horaires
- Toute l'année pendant les vacances scolaires de l'Académie NANCY/METZ

### **Article 2 : stationnement**

Le stationnement est autorisé sur le parking prévu à cet effet rue de la mairie.

### **Article 3 : infractions :**

Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbal et feront l'objet de poursuites conformément à la réglementation en vigueur.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation par les Services Techniques de la Ville de BAYON.

**Article 5 :** Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- Mr le Secrétaire de Mairie ;
- Mr L'ASVP
- M. le Responsable des Services Techniques municipaux ;
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAYON ;
- M. le Chef du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de BAYON ;
- CG54
- M. le Chef de secteur des bus TED Transports Launoy à RAMBERVILLERS ;
- Affichage en mairie

Fait à BAYON, le 29 août 2016

Le Maire,  
Jacques BAUDOIN